

États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 août 2020

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 août 2020 et 2019 (note 1)

	31 août 2020	31 août 2019
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) (notes 2 et 3)	113 435 \$	120 235 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	751	571
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	12	–
Montant à recevoir à l'émission de parts	260	1
Total de l'actif	114 458	120 807
Passif		
Passif courant		
Montant à payer au rachat de parts	174	300
Frais de gestion à payer	169	–
Autres charges à payer	14	–
Distributions à verser aux porteurs de parts rachetables	22	–
Total du passif	379	300
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	114 079 \$	120 507 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	81 161 \$	84 669 \$
Catégorie T4	5 282 \$	6 990 \$
Catégorie T6	2 101 \$	1 502 \$
Catégorie T8	352 \$	582 \$
Catégorie Sélecte	5 682 \$	6 981 \$
Catégorie Sélecte-T4	531 \$	639 \$
Catégorie Sélecte-T6	973 \$	1 003 \$
Catégorie Élite	6 908 \$	7 020 \$
Catégorie Élite-T4	470 \$	756 \$
Catégorie F	9 569 \$	9 322 \$
Catégorie FT4	1 050 \$	1 043 \$
Catégorie FT6	– \$	– \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Catégorie A	13,99 \$	13,39 \$
Catégorie T4	10,73 \$	10,61 \$
Catégorie T6	8,09 \$	8,18 \$
Catégorie T8	6,65 \$	6,86 \$
Catégorie Sélecte	13,49 \$	12,92 \$
Catégorie Sélecte-T4	10,16 \$	10,03 \$
Catégorie Sélecte-T6	8,26 \$	8,33 \$
Catégorie Élite	13,25 \$	12,68 \$
Catégorie Élite-T4	10,02 \$	9,86 \$
Catégorie F	14,35 \$	13,73 \$
Catégorie FT4	9,95 \$	9,74 \$
Catégorie FT6	9,21 \$	9,32 \$

Organisation du Portefeuille (note 1)

Le Portefeuille a été créé le 11 mars 2005 (date de création).

	Date de début des activités
Catégorie A	15 mars 2005
Catégorie T4	23 juin 2009
Catégorie T6	14 août 2009
Catégorie T8	29 juillet 2009
Catégorie Sélecte	19 septembre 2006
Catégorie Sélecte-T4	16 mars 2010
Catégorie Sélecte-T6	6 août 2009
Catégorie Élite	19 octobre 2006
Catégorie Élite-T4	26 février 2014
Catégorie F	19 septembre 2005
Catégorie FT4	21 septembre 2017
Catégorie FT6	21 septembre 2017

Portfeuille équilibré de revenu Axiom

États du résultat global (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 août 2020 et 2019 (note 1)

	31 août 2020	31 août 2019
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Revenu de placement	2 333 \$	3 198 \$
Revenu de dividendes	632	841
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	3 234	3 772
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les dérivés	1 520	575
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	7 719	8 386
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	2 008	2 245
Honoraires des auditeurs	13	13
Frais de garde	95	104
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	-	-
Frais de réglementation	30	20
Coûts de transaction	-	-
Charges liées à l'information aux porteurs de parts	100	125
Autres charges	13	11
	2 259	2 518
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	(104)	(110)
	2 155	2 408
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	5 564	5 978
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	3 769 \$	3 964 \$
Catégorie T4	278 \$	429 \$
Catégorie T6	75 \$	73 \$
Catégorie T8	19 \$	26 \$
Catégorie Sélection	303 \$	354 \$
Catégorie Sélection-T4	26 \$	58 \$
Catégorie Sélection-T6	48 \$	48 \$
Catégorie Élite	389 \$	394 \$
Catégorie Élite-T4	32 \$	28 \$
Catégorie F	563 \$	541 \$
Catégorie FT4	62 \$	63 \$
Catégorie FT6	-\$	-\$
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie		
Catégorie A	6 049	6 591
Catégorie T4	560	1 118
Catégorie T6	213	224
Catégorie T8	65	89
Catégorie Sélection	467	585
Catégorie Sélection-T4	53	160
Catégorie Sélection-T6	119	122
Catégorie Élite	544	607
Catégorie Élite-T4	57	109
Catégorie F	660	710
Catégorie FT4	106	110
Catégorie FT6	-	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	0,63 \$	0,60 \$
Catégorie T4	0,50 \$	0,38 \$
Catégorie T6	0,36 \$	0,32 \$
Catégorie T8	0,30 \$	0,29 \$
Catégorie Sélection	0,66 \$	0,61 \$
Catégorie Sélection-T4	0,50 \$	0,36 \$
Catégorie Sélection-T6	0,41 \$	0,40 \$
Catégorie Élite	0,72 \$	0,65 \$
Catégorie Élite-T4	0,55 \$	0,26 \$
Catégorie F	0,85 \$	0,76 \$
Catégorie FT4	0,59 \$	0,57 \$
Catégorie FT6	0,45 \$	0,43 \$

±± Taux maximums des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie A	1,65 %
Catégorie T4	1,65 %
Catégorie T6	1,65 %
Catégorie T8	1,65 %
Catégorie Sélection	1,97 %
Catégorie Sélection-T4	1,97 %
Catégorie Sélection-T6	1,97 %
Catégorie Élite	1,48 %
Catégorie Élite-T4	1,48 %
Catégorie F	0,90 %
Catégorie FT4	0,90 %
Catégorie FT6	0,90 %

Frais d'administration et autres charges d'exploitation du Portfeuille (note 8)

	2020	2019
(en milliers de dollars)	58	79

Fournisseur de services (note 8)

Les montants versés par le Portfeuille (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des frais de garde, et à Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (STM CIBC) au titre des services de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (déduction faite des prises en charge) pour les périodes closes les 31 août 2020 et 2019 étaient les suivants :

	2020	2019
(en milliers de dollars)	76	87

Portfeuille équilibré de revenu Axiom

**États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
(en milliers)**

Pour les périodes closes les 31 août 2020 et 2019 (note 1)

	Parts de catégorie A		Parts de catégorie T4		Parts de catégorie T6		Parts de catégorie T8	
	31 août 2020	31 août 2019	31 août 2020	31 août 2019	31 août 2020	31 août 2019	31 août 2020	31 août 2019
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	3 769 \$	3 964 \$	278 \$	429 \$	75 \$	73 \$	19 \$	26 \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables								
Du revenu de placement net	(470)	(608)	(163)	(290)	(77)	(70)	(22)	(32)
Du montant net des gains en capital réalisés	–	(2 177)	–	(62)	–	(9)	–	(3)
Remboursement de capital	–	–	(64)	(92)	(29)	(27)	(12)	(13)
	(470)	(2 785)	(227)	(444)	(106)	(106)	(34)	(48)
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	12 397	13 080	2 528	1 468	876	78	–	41
Montant reçu au réinvestissement des distributions	455	2 684	144	307	23	20	15	14
Montant payé au rachat de parts	(19 659)	(22 075)	(4 431)	(9 434)	(269)	(648)	(230)	(153)
	(6 807)	(6 311)	(1 759)	(7 659)	630	(550)	(215)	(98)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(3 508)	(5 132)	(1 708)	(7 674)	599	(583)	(230)	(120)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	84 669	89 801	6 990	14 664	1 502	2 085	582	702
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	81 161 \$	84 669 \$	5 282 \$	6 990 \$	2 101 \$	1 502 \$	352 \$	582 \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 31 août 2020 et 2019

Solde au début de la période	6 325	6 802	659	1 396	184	252	85	99
Parts rachetables émises	916	1 018	238	142	108	10	–	6
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	34	223	14	30	3	2	2	2
	7 275	8 043	911	1 568	295	264	87	107
Parts rachetables rachetées	(1 474)	(1 718)	(419)	(909)	(35)	(80)	(34)	(22)
Solde à la fin de la période	5 801	6 325	492	659	260	184	53	85

	Parts de catégorie Sélecte		Parts de catégorie Sélecte-T4		Parts de catégorie Sélecte-T6		Parts de catégorie Élite	
	31 août 2020	31 août 2019	31 août 2020	31 août 2019	31 août 2020	31 août 2019	31 août 2020	31 août 2019
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	303 \$	354 \$	26 \$	58 \$	48 \$	48 \$	389 \$	394 \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables								
Du revenu de placement net	(51)	(66)	(15)	(39)	(41)	(40)	(85)	(102)
Du montant net des gains en capital réalisés	–	(148)	–	(12)	–	(11)	–	(224)
Remboursement de capital	–	–	(5)	(7)	(17)	(8)	–	–
	(51)	(214)	(20)	(58)	(58)	(59)	(85)	(326)
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	467	455	124	22	–	–	593	300
Montant reçu au réinvestissement des distributions	48	205	20	55	31	31	85	326
Montant payé au rachat de parts	(2 066)	(1 500)	(258)	(1 464)	(51)	(49)	(1 094)	(1 568)
	(1 551)	(840)	(114)	(1 387)	(20)	(18)	(416)	(942)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(1 299)	(700)	(108)	(1 387)	(30)	(29)	(112)	(874)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	6 981	7 681	639	2 026	1 003	1 032	7 020	7 894
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	5 682 \$	6 981 \$	531 \$	639 \$	973 \$	1 003 \$	6 908 \$	7 020 \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 31 août 2020 et 2019

Solde au début de la période	540	606	64	204	120	123	554	628
Parts rachetables émises	36	37	12	2	–	–	49	25
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	4	17	2	6	4	3	6	28
	580	660	78	212	124	126	609	681
Parts rachetables rachetées	(159)	(120)	(26)	(148)	(6)	(6)	(88)	(127)
Solde à la fin de la période	421	540	52	64	118	120	521	554

Portfeuille équilibré de revenu Axiom

**États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
(en milliers)**

Pour les périodes closes les 31 août 2020 et 2019 (note 1) (suite)

	Parts de catégorie Élite-T4		Parts de catégorie F		Parts de catégorie FT4		Parts de catégorie FT6	
	31 août 2020	31 août 2019	31 août 2020	31 août 2019	31 août 2020	31 août 2019	31 août 2020	31 août 2019
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	32 \$	28 \$	563 \$	541 \$	62 \$	63 \$	– \$	– \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables								
Du revenu de placement net	(16)	(29)	(155)	(137)	(34)	(32)	–	–
Du montant net des gains en capital réalisés	–	–	–	(125)	–	(12)	–	–
Remboursement de capital	(6)	(11)	–	–	(7)	–	–	–
	(22)	(40)	(155)	(262)	(41)	(44)	–	–
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	–	–	1 120	3 143	19	116	–	–
Montant reçu au réinvestissement des distributions	21	35	124	209	–	2	–	–
Montant payé au rachat de parts	(317)	(878)	(1 405)	(3 784)	(33)	(56)	–	–
	(296)	(843)	(161)	(432)	(14)	62	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(286)	(855)	247	(153)	7	81	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	756	1 611	9 322	9 475	1 043	962	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	470 \$	756 \$	9 569 \$	9 322 \$	1 050 \$	1 043 \$	– \$	– \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 31 août 2020 et 2019

Solde au début de la période	77	166	679	712	107	100	–	–
Parts rachetables émises	–	–	81	241	2	13	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	2	4	9	17	–	–	–	–
	79	170	769	970	109	113	–	–
Parts rachetables rachetées	(32)	(93)	(102)	(291)	(3)	(6)	–	–
Solde à la fin de la période	47	77	667	679	106	107	–	–

Portfeuille équilibré de revenu Axiom

**Tableaux des flux de trésorerie
(en milliers)**

Pour les périodes closes les 31 août 2020 et 2019 (note 1)

	31 août 2020	31 août 2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	5 564 \$	5 978 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(3 234)	(3 772)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente sur les placements et les dérivés	(1 520)	(575)
Distributions des fonds sous-jacents réinvesties	(2 965)	(4 039)
Achat de placements	(14 655)	(13 737)
Produits de la vente de placements	29 162	39 667
Autres montants à recevoir	-	36
Autres charges à payer et autres passifs	183	-
	12 535	23 558
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	17 865	18 758
Montant payé au rachat de parts	(29 939)	(41 897)
Distributions versées aux porteurs de parts	(281)	(535)
	(12 355)	(23 674)
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	180	(116)
Perte (profit) de change sur la trésorerie	-	-
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	571	687
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	751 \$	571 \$

Portfeuille équilibré de revenu Axiom

Inventaire du portefeuille Au 31 août 2020

<i>Titre</i>	<i>Nombre de parts</i>	<i>Coût moyen (en milliers de dollars)</i>	<i>Juste valeur (en milliers de dollars)</i>	<i>% de l'actif net</i>
FONDS COMMUNS DE PLACEMENT				
Mandat privé d'actions canadiennes Renaissance, catégorie O	677 204	8 880	10 188	
Mandat privé de revenu fixe canadien Renaissance, catégorie O	6 044 005	62 697	67 183	
Mandat privé d'actions des marchés émergents Renaissance, catégorie O	206 707	3 086	3 501	
Mandat privé de revenu d'actions Renaissance, catégorie O	1 532 074	13 230	13 995	
Mandat privé d'actions internationales Renaissance, catégorie O	401 620	5 248	6 971	
Mandat privé d'actions américaines Renaissance, catégorie O	331 513	6 322	11 597	
TOTAL DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT		99 463	113 435	99,4 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen		—		
TOTAL DES PLACEMENTS		99 463	113 435	99,4 %
Autres actifs, moins les passifs			644	0,6 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			114 079	100,0 %

Annexe à l'inventaire du portefeuille

Contrats de compensation (note 2d)

Le Portefeuille peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Aux 31 août 2020 et 2019, le Portefeuille n'avait pas conclu de conventions selon lesquelles les instruments financiers pouvaient être compensés.

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 31 août 2020 et 2019, le Portefeuille ne détenait aucun placement dans des fonds sous-jacents où les participations représentaient plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

Portfeuille équilibré de revenu Axiom

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Portfeuille équilibré de revenu Axiom (*Portfeuille*) tente d'obtenir un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme axée sur le revenu, en investissant principalement dans une combinaison de fonds communs de placement de revenu et d'obligations ainsi que dans des fonds communs de placement d'actions (*fonds sous-jacents*).

Stratégies de placement : Le Portfeuille a, dans des conditions du marché normales, une composition de l'actif stratégique à long terme de titres à revenu fixe (45 % à 75 %) et de titres de participation (25 % à 55 %). Le conseiller en valeurs peut examiner et rajuster la composition de l'actif, à son entière discrétion, selon la conjoncture économique et la valeur relative du revenu et des titres de participation. Le Portfeuille utilisera des stratégies de répartition de l'actif tactiques qui permettront :

- l'investissement d'une partie ou de la totalité de la valeur liquidative du Portfeuille principalement dans des parts de ses fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe;
- la répartition de l'actif du Portfeuille entre les fonds sous-jacents conformément à la composition de l'actif déterminée par le conseiller en valeurs et la surveillance, l'examen et le rééquilibrage ou la modification périodique de la composition de l'actif du Portfeuille, le changement des pourcentages de participation dans tout fonds sous-jacent, et l'ajout ou le retrait de tout fonds sous-jacent, à l'entière discrétion du conseiller en valeurs.

Puisque le Portfeuille investit dans les fonds sous-jacents, il peut être indirectement exposé aux risques de concentration, de crédit, de change ou de taux d'intérêt liés à ces titres. Seule l'exposition directe aux principaux risques inhérents au Portfeuille est analysée ici. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt, d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques suivants, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 31 août 2020 et 2019

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Portfeuille au 31 août 2020.

Le tableau qui suit présente les secteurs de placements dans lesquels investissait le Portfeuille au 31 août 2019 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 août 2019

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Fonds communs de placement	
Obligations canadiennes	59,3
Actions canadiennes	21,3
Actions de marchés émergents	3,1
Actions internationales	6,1
Actions américaines	10,0
Autres actifs, moins les passifs	0,2
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et sont sous réserve de changements qui peuvent être importants.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 31 août 2020 et 2019, le Portfeuille ne détenait aucun placement important dans des titres de créance.

Risque de change

Aux 31 août 2020 et 2019, le Portfeuille n'était pas exposé de façon importante au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Aux 31 août 2020 et 2019, la majeure partie des actifs et passifs financiers du Portfeuille ne portaient pas intérêt et étaient à court terme; ainsi, le Portfeuille n'était pas grandement exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Portfeuille éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Portfeuille est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Portfeuille conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Portfeuille sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 août 2020 et 2019 aurait augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Portfeuille s'était affermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie A du Portfeuille et celui de l'indice ou des indices de référence du Portfeuille, d'après 36 données mensuelles, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Portfeuille. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	31 août 2020	31 août 2019
Indice des obligations universelles FTSE Canada	1 361	812
60 % de l'indice des obligations universelles FTSE Canada	1 320	1 186
12,2 % de l'indice de dividendes composé S&P/TSX		
10 % de l'indice S&P 500		
8,8 % de l'indice composé S&P/TSX		
6 % de l'indice MSCI EAO		
3 % de l'indice MSCI des marchés émergents		

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 31 août 2020 et 2019 dans l'évaluation des actifs et passifs financiers du Portfeuille, comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 août 2020

Classement	Niveau 1 (i)	Niveau 2 (ii)	Niveau 3 (iii)	Total
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Fonds communs de placement	113 435	–	–	113 435
Total des actifs financiers	113 435	–	–	113 435

- Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques
- Autres données observables importantes
- Données non observables importantes

Au 31 août 2019

Classement	Niveau 1 (i)	Niveau 2 (ii)	Niveau 3 (iii)	Total
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Fonds communs de placement	120 235	–	–	120 235
Total des actifs financiers	120 235	–	–	120 235

- Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques
- Autres données observables importantes
- Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 août 2020 et 2019, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Portfeuille équilibré de revenu Axiom

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 août 2020 et 2019, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers — niveau 3

Le Portfeuille ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de l'une ou l'autre des périodes.

Notes des états financiers

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Portefeuilles Axiom — Organisation des Portefeuilles et périodes de présentation de l'information financière

Les Portefeuilles Axiom comprennent le Portefeuille équilibré de revenu Axiom, le Portefeuille diversifié de revenu mensuel Axiom, le Portefeuille équilibré de croissance Axiom, le Portefeuille de croissance à long terme Axiom, le Portefeuille canadien de croissance Axiom, le Portefeuille mondial de croissance Axiom, le Portefeuille de titres étrangers de croissance Axiom et le Portefeuille 100 % actions Axiom.

Chacun des Portefeuilles Axiom (individuellement, *Portefeuille* et collectivement, *Portefeuilles*) est une fiducie de fonds communs de placement constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie aux termes d'une déclaration de fiducie (*déclaration de fiducie*). Le siège social des Portefeuilles est situé à Brookfield Place, 161, Bay Street, 22nd Floor, Toronto (Ontario) M5J 2S1.

Les Portefeuilles sont gérés par Gestion d'actifs CIBC inc. (*gestionnaire*). Le gestionnaire est également le fiduciaire, l'agent chargé de la tenue des registres, le conseiller en valeurs et l'agent de transfert des Portefeuilles. Chaque Portefeuille peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Le 1^{er} septembre 2017, le gestionnaire a fermé aux achats certaines catégories de parts. Les tableaux suivants présentent les catégories de parts offertes à la date des présents états financiers et les catégories de parts qui ont été fermées aux achats le 1^{er} septembre 2017.

Catégories de part offertes :

Portefeuilles	Catégorie A	Catégorie T4	Catégorie T6	Catégorie F	Catégorie FT4	Catégorie FT6
Portefeuille équilibré de revenu Axiom	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Axiom	✓		✓	✓		✓
Portefeuille équilibré de croissance Axiom	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Portefeuille de croissance à long terme Axiom	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Portefeuille canadien de croissance Axiom	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Portefeuille mondial de croissance Axiom	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Portefeuille de titres étrangers de croissance Axiom	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Portefeuille 100 % actions Axiom	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Catégories de parts fermées aux achats le 1^{er} septembre 2017 :

Portefeuilles	Catégorie T8	Catégorie Élite	Catégorie Élite-T4	Catégorie Élite-T6	Catégorie Sélecte	Catégorie Sélecte-T4	Catégorie Sélecte-T6
Portefeuille équilibré de revenu Axiom	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Axiom	✓	✓			✓		✓
Portefeuille équilibré de croissance Axiom	✓	✓		✓	✓		
Portefeuille de croissance à long terme Axiom		✓			✓		
Portefeuille mondial de croissance Axiom		✓			✓		
Portefeuille 100 % actions Axiom					✓		

À l'avenir, l'offre de toute catégorie d'un Portefeuille peut être révisée ou des catégories de parts additionnelles peuvent être offertes.

Chaque catégorie de parts peut exiger des frais de gestion différents. Les charges d'exploitation peuvent être communes ou propres à une catégorie. Les charges propres à une catégorie sont réparties par catégorie. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie de parts.

Les parts des catégories A, T4 et T6 sont offertes à tous les investisseurs selon le mode des frais d'acquisition. Les investisseurs peuvent verser une commission à l'achat de parts des catégories A, T4 et T6 d'un Portefeuille ou devoir acquitter des frais de souscription différés au moment de faire racheter leurs parts des catégories A, T4 et T6. Ils pourraient avoir à payer des frais d'opération à court terme, le cas échéant.

Les parts des catégories T4, T6 et T8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie A, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution unique, maximal et fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte. Les parts des catégories Sélecte-T4, Sélecte-T6 et Sélecte-T8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie Sélecte, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution unique, maximal et fixe par part. Les parts des catégories Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie Élite, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution unique, maximal et fixe par part.

Les parts des catégories F, FT4 et FT6 (collectivement, la catégorie F) sont offertes, sous réserve de certaines exigences à l'égard de l'investissement initial minimum, aux investisseurs qui participent à des programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs rémunérés à l'acte, les clients ayant des comptes intégrés parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte (à condition que le courtier à escompte offre des parts de catégorie F sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie F peuvent payer des honoraires à leur courtier ou courtier à escompte pour leurs services. Nous ne payons pas de commissions de suivi à l'égard de ces catégories de parts, ce qui nous permet d'imputer des frais de gestion annuels moins élevés. Les parts des catégories FT4 et FT6 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie F, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution unique, maximal et fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte.

La date à laquelle chaque Portefeuille a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (*date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque catégorie de chaque Portefeuille ont été vendues au public pour la première fois (*date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Portefeuille* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Portefeuilles au 31 août 2020. Les états de la situation financière sont présentés aux 31 août 2020 et 2019. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont établis pour les exercices clos les 31 août 2020 et 2019, sauf pour les Portefeuilles ou les catégories créés au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'au 31 août 2020 ou 2019.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 5 novembre 2020.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (*IFRS*) publiées par l'International Accounting Standards Board (*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Portefeuille est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Portefeuilles pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes considérées. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Portefeuilles. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Portefeuilles (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Portefeuilles classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt (*critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)* – Actifs financiers comme des titres de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas de titres de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)* – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Portefeuilles et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers des Portefeuilles est géré et sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Portefeuilles; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Portefeuilles ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation des Portefeuilles relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Portefeuilles en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Portefeuilles, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, des directives internes et la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Portefeuille pour connaître les informations précises sur les risques.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3c pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Portefeuilles. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Portefeuilles utilisent le dernier cours négocié pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Portefeuilles classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Portefeuille se trouve à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Portefeuille, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. Un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Portefeuilles, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec un Portefeuille. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Portefeuilles sont exposés.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change.

Risque de taux d'intérêt

Le cours d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent, et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les cours des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les cours des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Portefeuilles sont exposés à des rachats en trésorerie quotidiens visant des parts rachetables. De façon générale, les Portefeuilles conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre donné ou un type de titre. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Portefeuille de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement des Portefeuilles. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Notes des états financiers

c) Opérations de placement, constatation des revenus et constatation des profits (pertes) réalisés(e)s et latent(e)s

- i) Chaque achat ou vente d'un actif d'un portefeuille par un Portefeuille doit être pris en compte dans l'actif net dès que le calcul de l'actif net est effectué pour la première fois après la date à laquelle l'opération lie le Portefeuille.
- ii) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par le Portefeuille et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Portefeuilles n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations zéro coupon qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- iii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iv) Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- v) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- vi) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Portefeuille qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Portefeuille.
- vii) Les autres revenus représentent la somme de tous les revenus autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau *Contrats de compensation* à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui sont assujettis à une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres des Portefeuilles est établi de la façon suivante. Les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Portefeuille. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités du titre vendu est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

f) Portefeuilles à catégories multiples

Chaque Portefeuille peut émettre un nombre illimité de catégories de parts. Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, le revenu et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie) du Portefeuille sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation (telle qu'elle est définie à la note 3) proportionnellement à la valeur liquidative respective de la journée précédente, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts dans la journée, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès des Portefeuilles.

g) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

h) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (*date d'évaluation*) d'un Portefeuille correspond à une journée ouvrable au siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Portefeuille est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à leur juste valeur ou à leur coût comptabilisé.

b) Parts de fonds commun de placement

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Portefeuille investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

c) Autres titres

Tous les autres titres détenus par les Portefeuilles sont évalués à la juste valeur selon les lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant, au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui permettent d'établir le plus précisément possible la valeur actuelle établie par le gestionnaire.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Portefeuille pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel, de l'avis du gestionnaire, le cours ne reflète pas adéquatement la valeur actuelle en l'évaluant à sa juste valeur. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Portefeuilles investissent dans d'autres fonds d'investissement (*fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Portefeuilles dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Portefeuilles à ces placements. Les participations des Portefeuilles dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la section « Risques liés aux instruments financiers – Risque de concentration » dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites à l'état du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisés(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés à l'état du résultat global. Les Portefeuilles ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau *Participations dans des fonds sous-jacents* est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements du Portefeuille dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Portefeuille est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des Portefeuilles. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières applicables au moment de l'émission. Les distributions effectuées par les Portefeuilles et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par les Portefeuilles.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du Portefeuille. Le droit de faire racheter des parts d'un Portefeuille peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif du Portefeuille au marché, à l'exclusion du passif du Portefeuille, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour le Portefeuille. Les Portefeuilles ne sont pas soumis, en vertu de règles externes, à des exigences concernant leur capital.

Le capital reçu par un Portefeuille est utilisé dans le cadre du mandat de placement du Portefeuille. Cela peut inclure, pour tous les Portefeuilles, la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande des porteurs de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les périodes closes les 31 août 2020 et 2019 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Portefeuilles, sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire, les commissions de suivi et les honoraires des sous-conseillers en valeurs sont payés par le gestionnaire à partir des frais de gestion reçus des Portefeuilles.

Dans le cas de toutes les catégories, sauf la catégorie O, les Portefeuilles peuvent imputer des frais de gestion annuels maximums. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque catégorie de parts du Portefeuille sont présentés dans la note *Taux maximums des frais de gestion facturables* des états du résultat global.

En plus d'être responsables des frais de gestion, les Portefeuilles doivent acquitter toutes les charges liées à leur exploitation et à la conduite de leurs activités, ce qui peut comprendre les intérêts, les coûts d'exploitation et d'administration (autres que les frais de publicité et de promotion, qui incombent au gestionnaire), les frais de courtage, les commissions, les marges, les frais de réglementation (y compris la partie des frais de réglementation payés par le gestionnaire et attribuables aux Portefeuilles), les honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant et les dépenses engagées par ceux-ci, les impôts et les taxes, les honoraires d'audit et les frais juridiques, les honoraires du fiduciaire de même que les frais de garde, les honoraires des agents, les coûts des services aux investisseurs et les coûts liés à la présentation de rapports aux porteurs de parts, de prospectus, des aperçus des Portefeuilles et d'autres rapports. Le gestionnaire paie toutes ces charges d'exploitation propres à une catégorie et les recouvre auprès des Portefeuilles. Les Portefeuilles ne versent pas d'honoraires au fiduciaire.

Le gestionnaire peut recouvrer d'un Portefeuille un montant inférieur aux charges d'exploitation réelles propres à une catégorie qu'il paie, et ainsi prendre en charge des charges propres à une catégorie. Le gestionnaire peut également imputer à un Portefeuille un montant inférieur aux frais de gestion maximums, présentés à la note *Taux maximums des frais de gestion facturables* des états du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion.

La décision de renoncer aux frais de gestion et aux charges d'exploitation propres à une catégorie, ou de les prendre en charge, demeure au gré du gestionnaire. La pratique visant à renoncer aux frais de gestion et aux charges d'exploitation, ou à les prendre en charge, peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Les charges d'exploitation propres à une catégorie prises en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Portefeuille qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Portefeuille. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Portefeuille aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (*distributions des frais de gestion*) du Portefeuille. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Portefeuille. Les distributions des frais de gestion versées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Portefeuille ou sur tout autre investisseur du Portefeuille. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Portefeuille investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Portefeuille ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Portefeuille ne verse pas de frais d'acquisition ou de frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat des parts du fonds sous-jacent qu'il effectue. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à la totalité ou à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent, le cas échéant, ou prendre en charge la totalité ou une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Tous les Portefeuilles sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, pour tous les Portefeuilles, l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule établie lorsque les parts des Portefeuilles sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Portefeuilles a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Portefeuilles et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Portefeuille peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement du capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le prix moyen des parts des porteurs de parts aux fins fiscales.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Portefeuille sont présentées dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Pour tous les Portefeuilles, l'année d'imposition se termine le 15 décembre.

Les Portefeuilles peuvent être assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

8. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (*Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Portefeuilles, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires décrits ci-après. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Portefeuille.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs des Portefeuilles

Gestion d'actifs CIBC inc. (*GACI*), filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs de chacun des Portefeuilles. En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Portefeuilles (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent comptable des registres et l'agent des transferts des Portefeuilles et fournit tous les autres services administratifs requis par les Portefeuilles ou en assure la prestation. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) de tous les frais d'administration des Portefeuilles (déduction faite des prises en charge) que le gestionnaire a recouvrés auprès du Portefeuille est présentée dans la note *Frais d'administration et autres charges d'exploitation du Portefeuille* des états du résultat global.

Dépositaire

Le dépositaire détient les liquidités et les titres pour les Portefeuilles et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Portefeuilles, notamment la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Portefeuilles (*dépositaire*). Les frais et les marges découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire et recouvrés auprès de chaque Portefeuille. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Notes des états financiers

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (*STM CIBC*) fournit certains services aux Portefeuilles, y compris des services de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC. Les montants en dollars versés par les Portefeuilles (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des frais de garde (déduction faite des prises en charge) et à STM CIBC au titre des services de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (déduction faite des prises en charge) pour les périodes de six mois closes les 31 août 2020 et 2019 sont présentés dans la note *Fournisseur de services* des états des résultats.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du

Portefeuille équilibré de revenu Axiom
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Axiom
Portefeuille équilibré de croissance Axiom
Portefeuille de croissance à long terme Axiom
Portefeuille canadien de croissance Axiom
Portefeuille mondial de croissance Axiom
Portefeuille de titres étrangers de croissance Axiom
Portefeuille 100 % actions Axiom
(Collectivement, les « Portefeuilles »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Portefeuilles qui comprennent les états de la situation financière aux 31 août 2020 et 2019, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Portefeuilles aux 31 août 2020 et 2019, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des Portefeuilles conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement des Portefeuilles. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des Portefeuilles avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Portefeuille à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Portefeuilles ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Portefeuilles.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Portefeuilles;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Portefeuilles à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Portefeuilles à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 19 novembre 2020



Investissements Renaissance

1500, boulevard Robert-Bourassa, bureau 800
Montréal (Québec)
H3A 3S6
1-888-888-3863

Site Web

www.investissementsrenaissance.ca

Gestion d'actifs CIBC inc., gestionnaire et fiduciaire des Portefeuilles Axiom, est une filiale en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Veuillez lire le prospectus simplifié de la famille de fonds Investissements Renaissance, des Portefeuilles Axiom et des Mandats privés Renaissance avant d'investir. Pour obtenir une copie du prospectus simplifié, composez le 1-888-888-3863, envoyez un courriel à info@investissementsrenaissance.ca ou parlez-en à votre conseiller.

Axiom^{MD}, Portefeuilles Axiom^{MD} et Investissements Renaissance^{MD} sont des marques déposées de Gestion d'actifs CIBC inc. Investissements Renaissance est offert par Gestion d'actifs CIBC inc.